

**Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la
Formation**

Mention Premier degré

Guide de la Recherche :

**Tout savoir sur le TER de M1 et le mémoire de
M2**

Version 2023-2024

Sommaire

1. Le module recherche du Master MEEF : formation à et par la recherche	3
2. Organisation du module de recherche	3
2.1. S'orienter vers un séminaire : les TD en demi-groupes en début de M1	4
2.2. Les séminaires de recherche en M1 et en M2.....	4
2.3. La direction de recherche.....	5
2.4. Le travail personnel.....	5
2.5. Nature du mémoire de master	6
3. Consignes de présentation générale du mémoire	6
3.1. Quelques précisions sur les différentes parties du mémoire	6
3.2. Mise en page du mémoire.....	7
3.3. Citations et normes bibliographiques	7
3.3.1. Citations dans le texte	7
3.3.2. Citations mot-à-mot.....	8
3.3.3. Liste bibliographique en fin de mémoire.....	8
4. Modalités et critères d'évaluation des UE recherche de M1 et de M2	9
4.1. Modalités et critères d'évaluation en Master 1 Semestre 1	9
4.2. Modalités et critères d'évaluation en Master 1 Semestre 2	10
4.3. Modalités et critères d'évaluation en Master 2 Semestre 3	12
4.4. Modalités et critères d'évaluation en Master 2 Semestre 4	14
4.4.1. Le mémoire de recherche	14
4.4.2. La question du plagiat.....	15
4.4.3. Les modalités de dépôt du mémoire	15
4.4.4. Soutenance du mémoire.....	16
4.4.5. Critères d'évaluation du mémoire et de la soutenance.....	16
5. Contacts et liens utiles.....	18
5.1. Coordination de l'UE recherche	18
5.2. Liens utiles concernant l'UE recherche.....	18

1. Le module recherche du Master MEEF : formation à et par la recherche

Tout master se définit à la fois par une spécialisation des connaissances et des compétences, ainsi que par une formation à et par la recherche. Le master MEEF de l'INSPE de l'académie de Bordeaux répond aux exigences de la circulaire ministérielle relative à la « mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement¹ ». Ce texte précise que cette formation vise à :

- offrir à chaque étudiant² une initiation à la recherche, qui devra se traduire par la réalisation d'un travail de recherche individuel ou collectif. Cette dimension doit faire partie de la formation du futur professionnel afin de lui donner les moyens d'analyser et de faire évoluer ses pratiques tout au long de sa carrière, en prenant en compte les évolutions scientifiques et sociétales.
- permettre à chaque étudiant une lecture informée et critique de travaux scientifiques propres à éclairer ses futures pratiques professionnelles.

Cette « initiation à la recherche » est en particulier réalisée grâce à deux modalités de formation complémentaires :

- la participation aux TD et aux séminaires ;
- et la rédaction d'un mémoire.

Les TD d'initiation à la recherche (en M1) et séminaires de recherche (en M1 et en M2) sont d'abord une « formation à » en ce qu'ils permettent la communication de concepts, de méthodes et de résultats de la recherche, en termes de nouvelles connaissances apportées. Ils visent à donner aux étudiants les moyens d'analyser ces dernières de manière critique et d'assurer une veille régulière afin de les exploiter dans leur enseignement. Ils ont pour objectif l'acquisition de savoirs opérationnels fondés sur l'expérience et l'analyse, adossée à la recherche, des pratiques professionnelles (cf. référentiel 2019).

Le mémoire, quant à lui, est davantage une « formation par » en ce qu'il implique un essai pratique d'une forme de recherche dans un domaine précis. Il s'agit d'aider l'étudiant à s'approprier la posture d'enquête du chercheur. Le mémoire s'avère également une formation par l'écriture (on met à distance en élaborant par écrit) et par le projet (on apprend à conduire une réalisation complexe dans un réseau de contraintes). Le mémoire de master est le résultat d'un cheminement qui permet une connaissance et une prise de recul vis à vis de la façon dont se constituent les connaissances scientifiques, ainsi que de la manière dont elles peuvent être « appliquées » ou « transposées » dans des champs professionnels.

2. Organisation du module de recherche

L'initiation à la recherche articule participation à un séminaire sur l'ensemble des deux années universitaires et rédaction d'un mémoire, soutenu **en février-mars ou en mai-juin (2 sessions au**

¹ BO du 7/01/2010

² Ou étudiante. De manière à ne pas alourdir le texte par de trop nombreuses reformulations masculin/féminin, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Nous en appelons à la compréhension des étudiantes, des enseignantes, des directrices de mémoire et des chercheuses et les prions de nous en excuser.

choix). Dans cette perspective, l'étudiant bénéficie au second semestre du M1 puis en M2 d'un suivi individualisé. Cependant, le mémoire s'appuie sur un travail personnel important.

Au premier semestre de M1, **un CM de 2H permet une présentation globale du module de recherche de Master et initie les étudiants à la démarche de recherche**. Ce premier cours a pour objectif de présenter la recherche en éducation, ses enjeux et ses liens avec la pratique professionnelle du professeur des écoles, ainsi que d'aborder la démarche de recherche, ses différentes approches possibles et les outils méthodologiques associés.

2.1. S'orienter vers un séminaire : les TD en demi-groupes en début de M1

Durant **le début du premier semestre de M1**, 4h TD de formation en ½ groupe classe sont prévues. Chaque ½ groupe est sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignants chercheurs. Ce premier temps de formation vise à aider les étudiants à choisir un thème de recherche en fonction de leurs préoccupations professionnelles et à s'inscrire dans un séminaire. Pour ce faire, les étudiants prennent connaissance des différents séminaires proposés par les enseignants chercheurs de l'INSPE puis ils sont guidés par le ou les formateurs dans la construction de leur projet et sa mise en relation possible avec un ou plusieurs séminaires.

À l'issue de ces 4h, les étudiants sont invités à faire des vœux d'affectation dans trois séminaires de leurs choix. En tenant compte de ces choix et en fonction des effectifs et des possibilités, le responsable de site affecte l'étudiant dans un séminaire.

2.2. Les séminaires de recherche en M1 et en M2

Le séminaire est sous la responsabilité scientifique d'un enseignant-chercheur. Dans le cadre du séminaire, l'étudiant s'approprie les démarches, les méthodologies et les contenus propres au domaine choisi. Il développe des compétences de lecture et d'écriture scientifique. Il construit et précise son projet de recherche dans les interactions avec les intervenants et les participants au séminaire.

Au **premier semestre de M1** sont ensuite proposées trois premières séances de séminaire (6h). Ces séances apportent des éléments théoriques et méthodologiques permettant aux étudiants de développer un projet de recherche et de débiter la problématisation.

Lors du **second semestre de M1** le travail en séminaire se poursuit (10h). Les séances de séminaire nourrissent la réflexion théorique et méthodologique afin de s'approprier l'état de l'art du sujet de recherche choisi, en lien avec des questions professionnelles.

En M2, l'étudiant reste inscrit dans son séminaire de M1 afin d'y continuer le travail entamé. Les séances de séminaire du **premier semestre de M2** (6H) permettent de continuer la réflexion théorique tout en consolidant les éléments méthodologiques liés au recueil et à l'analyse des données ainsi qu'à la rédaction du mémoire. Au **deuxième semestre de M2**, une dernière séance de séminaire de 2H a pour objectif de préparer la soutenance du mémoire.

2.3. La direction de recherche

A partir du **second semestre de M1**, l'étudiant est suivi par un directeur de mémoire qui lui est attribué. Cette relation avec le directeur de recherche s'articule autour de trois points fondamentaux à la réussite du travail de l'étudiant :

- une aide à la réflexion,
- un accompagnement méthodologique
- et des conseils au service d'un travail personnel de l'étudiant.

Le directeur de recherche est une personne ressource clé pour l'élaboration théorique et méthodologique du mémoire. **Il revient à l'étudiant d'être proactif et de solliciter son directeur de recherche régulièrement pour lui faire part des avancées de son travail (et pas uniquement au moment des évaluations de l'UE recherche).**

Lorsqu'il est sollicité, le directeur de recherche a la responsabilité de guider l'étudiant dans l'approfondissement de son projet de recherche dans le prolongement du travail engagé dans les séminaires. Au-delà, il accompagne l'étudiant dans la définition de son objet d'étude pour préciser la problématique et les questions de recherche. Au plan méthodologique, le directeur de recherche impulse le choix des données à recueillir et les procédures de traitement de ces dernières. Ces choix sont sous-jacents aux postulats théoriques adoptés par l'étudiant et sont guidés par les questions de recherche liées à des questionnements professionnels et les contraintes de faisabilité (temps, disponibilités des participants, opportunités offertes dans les situations rencontrées par l'étudiant, etc.).

Le directeur de recherche est également, pour l'étudiant, la personne ressource qui saura lui donner les conseils opportuns pour avancer dans son travail de recherche. Il oriente les lectures de l'étudiant, l'aide à en extraire les éléments saillants et impulse de nouvelles pistes de réflexion.

Enfin, le directeur de recherche guide et aide l'étudiant dans la rédaction du mémoire, en incitant l'étudiant à écrire rapidement et en le guidant dans de nécessaires réécritures.

En somme, les rencontres et les échanges de l'étudiant avec son directeur de recherche sont des moments privilégiés pour faire le point sur le travail réalisé et à venir. Ces rencontres font l'objet d'un **cahier des charges qui vaut engagement et est co-signé par l'étudiant et son directeur**. Le cahier des charges est disponible sur Moodle.

De plus, une fiche rend compte des rencontres entre l'étudiant et son directeur. Cette fiche doit être remplie au fur et à mesure des rencontres et échanges. **Elle sera jointe au procès-verbal de soutenance du mémoire** si la note obtenue par l'étudiant est inférieure à 10/20. Elle est la preuve que l'étudiant a effectivement été suivi pendant son année de M2.

2.4. Le travail personnel

Le projet de l'étudiant et le mémoire ne sauraient prendre forme sans un travail personnel important. L'investissement de l'étudiant dans la conduite et la réalisation de ce travail de recherche en assure la réussite.

Au fil des échanges avec son directeur de recherche, les formateurs et les pairs, l'étudiant apprend à questionner, interroger les pratiques professionnelles, les concepts théoriques, les idées, réflexions et arguments d'autrui pour se forger sa propre opinion. Ces questionnements prennent également forme à partir des recherches bibliographiques et des lectures (notamment celles conseillées par le directeur de recherche) qui font l'objet de synthèses. Lire ne suffit pas, encore faut-il être en mesure d'en tirer bénéfice pour son propre travail. Ainsi, l'étudiant de master produit un écrit à chaque étape de son travail afin de pouvoir en garder une trace mais aussi de pouvoir en rendre compte à ses pairs lors des séminaires, à son directeur ou sa directrice de recherche lors de leurs rencontres.

2.5. Nature du mémoire de master

Le mémoire n'est pas la simple narration de la recherche effectuée. Il se caractérise par une dominante argumentative. Il s'agit en effet de montrer que la problématique formulée, le corpus ou les données retenus, l'analyse qui en est faite sont cohérents et pertinents et mènent effectivement, à l'issue du raisonnement, à la production de réponses et/ou de ressources à visée professionnelle.

La manière dont la recherche engagée en master MEEF s'articule avec le champ de l'éducation et de l'enseignement tient aux questionnements et problématiques envisagés. Les données peuvent être de natures très diverses. Citons à titre d'exemple (liste non exhaustive) :

- Enregistrement de séances de classe (en situation de stages, dans les classes de PEMF, d'enseignants volontaires, enregistrements existants déjà et non exploités ou partiellement exploités...)
- Expérimentations en classe
- Travaux d'élèves
- Travaux d'enseignants (fiches de préparation, progressions, projets ...)
- Entretiens avec élèves, enseignants, parents ...
- Questionnaires à destination des élèves, enseignants, parents...
- Manuels et productions pédagogiques diverses
- Blogs ou réseaux sociaux
- Textes officiels, programmes, *curricula*
- Articles de presse
- Documents d'archives
- Données statistiques publiques (observatoires divers, PISA etc.)
- Œuvres littéraires et artistiques...

3. Consignes de présentation générale du mémoire

3.1. Quelques précisions sur les différentes parties du mémoire

- **Le titre** doit permettre de situer de façon explicite le sujet de recherche.
- Après la page de titre, il est possible de prévoir une dédicace, des **remerciements**.

- La **table des matières** du mémoire détaille les chapitres et sous chapitres avec leurs renvois numérotés. Le sommaire mentionne également les références bibliographiques et les annexes avec leurs renvois numérotés.

- Après la table des matières, **les résumés en français et en anglais** du travail de recherche sont présentés. Ils **ne doivent pas dépasser 250 mots et sont accompagnés de 5 mots-clés**. Les mots-clés permettent de repérer rapidement le thème et le sujet du mémoire de recherche. On peut adjoindre un résumé (+ mots-clés) en anglais.

3.2. Mise en page du mémoire

Afin de respecter les consignes de mise en page, **il est fortement recommandé d'utiliser la feuille de style disponible sur l'espace Moodle « Tout savoir sur l'UE recherche »** pour rédiger les différents écrits demandés dans le cadre de l'UE recherche (projet de recherche de M1S1, TER de M1S2, mémoire intermédiaire de M2S3, mémoire de recherche de M2S4).

- Si une version papier du mémoire est remise, les feuilles (format A4) peuvent être imprimées en recto-verso.
- Les **pages** sont **obligatoirement numérotées**. La numérotation commence dès la page de titre, même si elle n'apparaît pas.
- Concernant la police et le format, utilisez obligatoirement :
 - une police courante (Times New Roman, Arial ou Calibri),
 - une taille de police 12,
 - un interligne de 1,5
 - des marges de 2.5
 - un texte justifié
 - la numérotation continue des pages.
- Pour la **ponctuation**, tous les signes simples (virgules, points, ...) sont suivis d'un espace, les signes doubles (: ; ! ? « »), ainsi que /, = et + sont précédés et suivis d'un espace.
- Il faut éviter de surcharger le texte avec l'utilisation abusive du gras qui donne l'impression que tout est important et que l'on ne sait pas sérier l'information.
- **L'italique** est également utilisé pour **marquer les mots en langue étrangère**.
- **Les tableaux et graphiques doivent être numérotés**. Ils doivent être appelés dans le texte avec leur numéro (tableau 1) et avoir un titre et une légende suffisamment explicites.

3.3. Citations et normes bibliographiques

Les références bibliographiques devront systématiquement être citées en suivant les normes APA. Quelques règles non exhaustives sont rappelés ci-dessous. Pour des consignes plus exhaustives sur la manière de citer ses sources aux normes APA, voir le document « normes_APA.pdf » disponible sur l'espace Moodle « Tout savoir sur l'UE recherche ».

3.3.1. Citations dans le texte

Pour citer une source, **au sein du texte il suffit d'indiquer le nom de famille du ou des auteurs ainsi que l'année de publication**. Il n'est pas nécessaire de donner le prénom de l'auteur, ni le titre de l'ouvrage ou de l'article. **Toutes les autres informations sont ensuite indiquées dans la liste bibliographique en fin de mémoire**.

Quelques exemples ci-dessous :

- Auteurs cités dans le texte en fonction de leur nombre
 - Auteur unique : (Damasio, 2004)
 - 2 auteurs : (Bechara & Damasio, 2006)
 - 3 à 5 auteurs : (Adolphs, Tranel, Koenigs, & Damasio, 2007)
 - 6 auteurs et plus : (Damasio et al., 2005)
- Auteur nommé dans le texte
 - Récemment, une expérience effectuée par Damasio (2007), a donné des résultats similaires [...]
- Année mentionnée dans le texte
 - En 2003, une étude (Rousseau & Vallerand) a démontré que [...]
- Plusieurs citations du même auteur et d'une même année
 - (Rothbart, 2003a, 2003b)
- Plusieurs sources citées simultanément
 - (Brown & Steer, 2005; Forman, 2003; Wenzel, Brown, & Beck, 2009)

3.3.2. Citations mot-à-mot

La citation mot-à-mot du passage d'un texte est possible, mais à utiliser avec parcimonie.

Dans le cas d'un extrait de texte reproduit intégralement, le texte est entre guillemets et suivi du nom de famille de l'auteur, de l'année de publication et de la page spécifique du texte cité : (Termbly, 2008, p. 16).

- Si l'extrait comprend moins de 40 mots, l'incorporer directement dans le texte, entre guillemets, suivi de la référence entre parenthèses.
- Si l'extrait contient 40 mots et plus, le présenter dans un bloc de texte distinct, sans guillemets. Le premier paragraphe de l'extrait présente un retrait de 1,25 cm par rapport au reste du texte. Si l'extrait contient plusieurs paragraphes, la première ligne de chaque paragraphe subséquent a un retrait supplémentaire (i.e. alinéa) de 1,25 cm. La référence est indiquée entre parenthèses, à la fin du bloc de texte.

3.3.3. Liste bibliographique en fin de mémoire

En fin de mémoire, la liste bibliographique présente l'ensemble des références citées dans le texte, organisées par ordre alphabétique de nom de famille du premier auteur.

Les références doivent être obligatoirement et strictement présentées de la manière suivante, selon le type de document (attention à bien respecter toutes les normes typographiques et ponctuations) :

- Pour les articles de revue scientifique (ou périodiques) :
 - Auteur, A. A., Auteur, B. B., & Auteur, C. C. (Année). Titre de l'article. *Titre de la Revue*, volume(numéro), page de début - page de la fin.
 - Rousseau, F. L., & Vallerand, R. J. (2003). Le rôle de la passion dans le bien-être subjectif des aînés. *Revue Québécoise de Psychologie*, 24(3), 197-211.
- Pour les ouvrages :
 - Auteur, A. A. (Année). *Titre du Livre*. Lieu de publication : Maison d'édition.

- Ladouceur, R., Marchand, A., & Boisvert, J.-M. (1999). *Les Troubles Anxieux : Approche Cognitive et Comportementale*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Pour les chapitres d'ouvrage :
 - Auteur, A. A. (Année). Titre du chapitre. Dans A. Éditeur & B. Éditeur (dir.), *Titre du Livre* (p. page de début - page de la fin du chapitre). Lieu de publication : Maison d'édition.
 - Bowden, C. L. (2001). Treatment of bipolar disorder. Dans A. Schatzberg & C. Nemeroff (dir.), *Essentials of Clinical Psychopharmacology* (p. 387-397). Washington : American Psychiatric Association.

4. Modalités et critères d'évaluation des UE recherche de M1 et de M2

4.1. Modalités et critères d'évaluation en Master 1 Semestre 1

L'étudiant rédige un **écrit individuel de 5 pages minimum** dans lequel il présente son projet de recherche et la **présentation organisée de ses premières lectures (3 minimum) amenant à des premiers questionnements et/ou à une problématique de recherche**. En plus des 5 pages demandées, l'étudiant présentera en fin de document la bibliographie en respectant les normes APA.

Cet écrit est à rendre par email au format PDF au responsable de séminaire ou au directeur de recherche (si celui-ci est déjà identifié) **pour le 15/01/2024 au plus tard**, date de réception faisant foi.

Il est rappelé qu'**au premier semestre de Master 1, le projet de mémoire est exclusivement individuel**. Ce n'est qu'au second semestre que le responsable de séminaire pourra, s'il y a lieu, proposer des regroupements en binômes en fonction des sujets de mémoire.

Les critères d'évaluation peuvent être formulés comme suit, à titre indicatif :

Présentation du projet	<p>A : thème présenté de façon claire et avec des mises en perspectives</p> <p>B : plutôt pertinente mais superficielle</p> <p>C : peu pertinente, propos confus</p>
Présentation des lectures	<p>A : articles compris ; démarche et résultats de recherche clairement restitués ; présentation structurée et cohérente des lectures</p> <p>B : articles assez bien compris ; démarche et résultats de recherche présentés de façon superficielle et/ou de façon parfois approximative ; présentation peu structurée et cohérente des lectures</p> <p>C : erreurs, confusions, manque de clarté ; présentation non structurée et cohérente des lectures</p>

Qualité de l'expression écrite et de la rédaction	A : soin apporté à la maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, vocabulaire), rédaction de qualité B : maîtrise de la langue et rédaction correctes C : expression et rédaction défectueuses
Qualité de la présentation et des normes bibliographiques	A : présentation très soignée, normes sont parfaitement respectées B : présentation soignée, normes ne sont pas toujours respectées C : présentation bâclée, normes non respectées

A : critère d'excellence

B : critère correctement satisfait, de moyen à satisfaisant

C : critère non satisfait, insuffisances

4.2. Modalités et critères d'évaluation en Master 1 Semestre 2

Au semestre 2, les étudiants doivent écrire un travail d'étude et de recherche (TER) puis présenter leur travail à l'oral lors d'un mini-colloque réunissant l'ensemble des étudiants du séminaire, organisé par le responsable de séminaire au mois de mai. La note finale à l'UE recherche de M1S2 sera la moyenne de la note à l'écrit (50%) et de la note à l'oral (50%). **En M1S2, l'UE recherche est compensable avec les autres UEs à partir de 8/20.** En cas de note inférieure à 8/20 (note seuil), l'UE recherche n'est plus compensable et l'étudiant devra redoubler le M1.

Le TER est un **document écrit de 15 pages minimum** comportant :

- une introduction,
- un état de l'art ou cadre théorique,
- une problématique,
- un projet méthodologique de recueil de données.

En plus des 15 pages demandées, **l'étudiant présentera en début de document :**

- un résumé en français,
- un résumé en anglais,
- 5 mots clés.

Et en fin de document :

- la bibliographie en respectant les normes APA
- des annexes éventuelles, si cela est jugé nécessaire par l'étudiant et son directeur de recherche.

A partir du deuxième semestre de Master 1, les étudiants travaillant sur un sujet proche peuvent, **sous condition de l'accord du responsable de séminaire**, travailler en binôme, sous la supervision d'un même directeur de recherche. **Pour les TER rédigés en binôme, un seul document écrit de 20 pages minimum**, rédigé à quatre mains, est demandé. Les exigences sur le contenu sont alors plus élevées.

Le TER est à rendre par email au format PDF au directeur de recherche pour le 13/05/2024 au plus tard, date de réception faisant foi.

Lors de la **soutenance orale en mini-colloque**, les étudiants présentent à l'oral l'avancement de leur travail en présence des étudiants participant au séminaire (ou d'une partie d'entre eux). Le responsable et/ou un des intervenants qui a assuré le suivi du séminaire participe(nt) à cette évaluation. Elle se décompose en un temps de présentation et un temps d'échanges :

- TER individuel : 10 minutes de présentation orale par l'étudiant et 10 minutes d'échanges
- TER en binôme : 15 minutes de présentation orale par le binôme et 15 minutes d'échanges

Une note est attribuée à l'issue de cette présentation. La note tient compte à la fois de l'exposé oral et de la participation de l'étudiant au mini-colloque (réponses données aux questions, questions posées aux camarades du séminaire, etc.).

Les critères d'évaluation peuvent être formulés comme suit, à titre indicatif :

Exposé du thème de la recherche	A : Exposé clair du thème et des visées de la recherche B : Exposé du thème peu étayé C : Exposé confus et non étayé
Ancrage dans un cadre théorique	A : La réflexion s'appuie sur des lectures théoriques en cohérence avec le sujet traité ; B : Des lectures sont convoquées C : Insuffisance, voire absence de références théoriques.
Annonce d'une problématique	A : la présentation de la problématique s'appuie sur les lectures qui permettent de clarifier et d'affiner le questionnement. B : Exposé de la problématique mais questionnement peu pertinent et cohérent C : Problématique confuse, questionnement irréaliste
Présentation de la démarche méthodologique pour répondre à la problématique	A : choix méthodologiques pertinents et cohérents B : choix méthodologiques peu cohérents ou pertinents au regard de la problématique C : choix méthodologiques incohérents
Qualité de l'expression écrite	A : soin apporté à la maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, vocabulaire) rédaction de qualité B : maîtrise de la langue et rédaction correctes C : expression et rédaction défectueuses
Qualité de la présentation et des	A : présentation très soignée, normes parfaitement respectées

normes bibliographiques	B : présentation soignée, normes pas toujours respectées C : présentation bâclée, normes non respectées
Qualité de la présentation orale (expression orale, attention aux questions du jury, questions posées aux autres candidats).	A : Visiblement préparé, l'exposé se détache du travail écrit. Il est convaincant et argumenté. Un dialogue constructif s'établit avec le jury. Participation vive et pertinente aux échanges suite aux présentations des autres étudiants du séminaire. B. l'exposé a du mal à se détacher de l'écrit. L'argumentation tourne court et l'échange avec le jury est peu dynamique. On note un effort de participation aux échanges suivant les présentations des camarades, même si les interventions ne sont pas toujours pertinentes. C. la présentation n'a visiblement pas été préparée. L'exposé n'est qu'une redite maladroite du travail écrit présenté. Les échanges avec le jury sont insuffisants. Faible ou très faible participation aux échanges suivant les présentations des camarades.

A : critère d'excellence

B : critère correctement satisfait, de moyen à satisfaisant

C : critère non satisfait, insuffisances

4.3. Modalités et critères d'évaluation en Master 2 Semestre 3

Au premier semestre de Master 2, les étudiants doivent écrire un mémoire intermédiaire de 20 pages minimum pour les mémoires individuels ou de 30 pages minimum pour les mémoires en binômes.

Le mémoire intermédiaire doit comporter :

- une introduction,
- un état de l'art ou cadre théorique,
- une problématique,
- une méthodologie de recueil de données détaillée.

En plus des 20 (ou 30) pages demandées, **l'étudiant (ou les étudiants) présentera en début de document, après la page de titre :**

- un résumé en français
- un résumé en anglais,
- 5 mots clés.

Et en fin de document :

- la bibliographie en respectant les normes APA
- des annexes éventuelles, si cela est jugé nécessaire par l'étudiant et son directeur de recherche.

Au S3, il est attendu que le cadre théorique soit finalisé et étoffé en prenant en compte les retours faits par le directeur de mémoire suite au rendu du S2. L'évaluation sera centrée en particulier sur la partie méthodologique, qui devra être complète, précise et détaillée. Les parties théoriques et méthodologiques de l'écrit du S3 doivent être au plus proche de ce qu'elles seront dans le mémoire final.

Il n'est pas demandé d'entamer la rédaction des parties résultats et discussion pour l'écrit du S3, mais s'ils sont assez avancés dans leur travail les étudiants sont encouragés à écrire le plus possible afin d'avoir un retour exhaustif de la part de leur directeur de mémoire avant le rendu du S4. Cependant, le retour sur les parties résultats et discussion sera exclusivement formatif. Seul le travail réalisé sur les parties théoriques et méthodologiques sera évalué au S3.

Les critères d'évaluation peuvent être formulés comme suit, à titre indicatif :

Exposé clair du thème et de la problématique en regard de connaissances existantes sur la question	<p>A : la présentation de la problématique s'appuie sur un état de l'art qui permet de clarifier et d'affiner le questionnement.</p> <p>B : Exposé du thème et de la problématique, mais peu référencé</p> <p>C : Exposé confus et non étayé</p>
Ancrage dans un cadre théorique explicite	<p>A : La réflexion s'appuie sur des lectures théoriques en cohérence avec les questions posées ; ces références sont précisément analysées</p> <p>B : Des lectures sont convoquées</p> <p>C : Insuffisance, voire absence de références théoriques.</p>
Présentation de la démarche méthodologique	<p>A : les choix méthodologiques sont introduits et clairement justifiés en lien avec le cadre théorique.</p> <p>B : les choix méthodologiques sont peu connectés au cadre théorique, manque de justification.</p> <p>C : absence de lien entre éléments théoriques et méthodologiques. Il est difficile de comprendre les choix méthodologiques réalisés, absence de justification.</p>
Cohérence et pertinence de la démarche méthodologique pour répondre à la problématique	<p>A : choix méthodologiques pertinents et cohérents</p> <p>B : choix méthodologiques pertinents mais pas toujours cohérents ou l'inverse</p> <p>C : choix méthodologiques ni pertinents ni cohérents</p>
Précision de la démarche méthodologique	<p>A : la méthodologie est décrite de manière précise et détaillée. Tous les éléments sont présentés de manière claire.</p> <p>B : quelques éléments méthodologiques manquent de détail. La description est claire mais incomplète (ou l'inverse)</p>

	C : la partie méthodologique est incomplète, il n'est pas possible pour le lecteur de comprendre la démarche de recueil de données prévue. Des éléments importants sont absents, ou insuffisamment détaillés.
Qualité de l'expression écrite	A : soin apporté à la maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, vocabulaire) rédaction de qualité B : maîtrise de la langue et rédaction correctes C : expression et rédaction défectueuses
Respect des normes de présentation (normes bibliographiques, typographiques, longueur)	A : toutes les consignes de longueur, présentation, référencement, sont parfaitement respectées B : les consignes sont correctement respectées mais pas toutes C : les consignes ne sont majoritairement pas respectées

A : critère d'excellence

B : critère correctement satisfait, de moyen à satisfaisant

C : critère non satisfait, insuffisances

4.4. Modalités et critères d'évaluation en Master 2 Semestre 4

Au deuxième semestre de Master 2, l'évaluation porte sur **le mémoire de recherche** et sur une **soutenance orale individuelle**. Le mémoire et la soutenance sont évalués par un jury composé d'au moins deux membres dont l'un au moins est un enseignant chercheur ou docteur. Le directeur de recherche est membre du jury. Lorsque le mémoire est réalisé en binôme, la composition du jury est la même pour les deux membres du binôme et deux soutenances individuelles sont organisées.

4.4.1. Le mémoire de recherche

L'exigence quantitative du mémoire est de **30 pages rédigées minimum pour les mémoires individuels, 45 pages minimum pour les mémoires en binôme**, auxquelles viennent s'ajouter un résumé en français, un résumé en anglais, 5 mots clés, une bibliographie et des annexes éventuelles. Selon la discipline de recherche, **le nombre de page peut être plus important si le directeur de mémoire le juge nécessaire, dans la limite du raisonnable**. Il est toutefois rappelé ici que ce n'est pas le nombre de pages rédigées qui fait la qualité d'un mémoire de Master et que le travail de synthèse fait partie intégrante de l'écriture scientifique.

L'étudiant ne doit pas perdre de vue qu'il écrit pour être lu. Il doit viser la meilleure compréhension de son propos, de toutes les manières possibles. Son directeur de mémoire le guide aussi dans les aspects formels (présentation, règles typographiques, bibliographie ...)

Le mémoire suit l'organisation d'un article scientifique. Les lectures d'articles réalisées dans le cadre du séminaire ou dans la perspective du mémoire aident à comprendre la manière dont doit s'organiser le mémoire. En fonction de la discipline de référence, il peut exister des variantes. Cependant, l'organisation générale du mémoire suit un schéma commun.

La partie théorique rappelle l'état de l'art spécifique à l'objet de recherche. Elle est construite comme un entonnoir : du général au particulier. Elle est éventuellement précédée d'une brève introduction présentant le thème de la recherche. Elle permet de définir précisément la problématique de la recherche. **L'argumentation est étayée par des références scientifiques (et non par des impressions personnelles issues de l'expérience de stage).**

La partie expérimentale ou analytique présente :

- **La méthode** : participants, matériel, procédure, outils de traitement de données, le cas échéant le plan expérimental, la méthode de sélection et d'analyse de documents.

- **Les résultats** : les résultats sont présentés de façon brève et articulés entre eux avec une logique de progression de l'intérêt de ces résultats et des analyses spécifiques.

Que ce soit pour la méthode ou pour les résultats, cette partie est factuelle et dénuée d'interprétations théoriques. C'est seulement ensuite, dans la partie de discussion, que les résultats sont interprétés et discutés au regard de la littérature scientifique du domaine étudié.

La partie Discussion et conclusion est constituée d'un rappel des principaux résultats sous forme de synthèse et d'une discussion de ces principaux résultats au regard des éléments présentés dans la partie théorique. **La discussion se veut argumentative et appuyée par la littérature scientifique, ce n'est pas une simple redite des résultats obtenus.** Une « ouverture » vers des travaux de recherche ultérieurs et la pratique professionnelle future est bienvenue.

4.4.2. La question du plagiat

Une charte anti-plagiat a été établie que l'étudiant, en la signant en début de travail avec son directeur de mémoire, s'engage à respecter. Cette charte anti-plagiat se trouve avec l'ensemble des documents relatifs à la recherche sur la plateforme Moodle, sur le site de l'INSPE de l'Académie de Bordeaux : « Tout savoir sur l'UE recherche ».

4.4.3. Les modalités de dépôt du mémoire

Le dépôt du mémoire se fait en format électronique sur la plateforme Moodle. Si le jury le demande, un ou deux exemplaires papiers devront également être transmis, selon le nombre de membres du jury souhaitant disposer d'un exemplaire papier.

Seuls les mémoires dont la qualité particulière sera reconnue par le jury de soutenance pourront être proposés pour un dépôt en ligne et accessibles à tous, à la condition que le droit de la propriété intellectuelle (pour l'utilisation du corpus), le droit à l'image (pour la représentation de personnes identifiables) et le droit des personnes (pour l'anonymat, par exemple), notamment, soient respectés dans leur contenu. La conservation et la diffusion ne seront effectives qu'à deux conditions qui doivent être obligatoirement réunies :

1) Le jury de soutenance propose à l'étudiant que le mémoire soit diffusé, selon des critères de qualité qu'il est seul à pouvoir déterminer.

2) L'étudiant donne son accord écrit pour que son mémoire soit mis en réseau. S'il ne le souhaite pas, il doit également le spécifier.

4.4.4. Soutenance du mémoire

L'objet de la **présentation orale n'est pas un résumé du contenu du mémoire** (les membres du jury l'ont lu attentivement). L'étudiant revient plutôt sur la démarche, justifie ses choix, expose ses difficultés, ses limites, pointe ce qui constitue l'originalité du travail, explique dans quelle mesure la réflexion a évolué depuis le choix du sujet jusqu'à la rédaction finale. Il peut exposer en quoi ce travail a été formateur, en quoi il est professionnalisant et quelles retombées ou implications il peut avoir dans une perspective professionnelle.

La présentation orale peut éventuellement s'appuyer sur un diaporama et l'étudiant met à disposition du jury tous les documents qu'il juge nécessaires.

La soutenance est individuelle et sa durée est d'une demi-heure dont **15 minutes de présentation et 15 minutes consacrées à un échange avec le jury**. En cas de mémoire collectif, les auteurs du mémoire ont chacun une soutenance individuelle avec le jury de soutenance. La composition du jury est alors la même pour les deux étudiants d'un même binôme.

4.4.5. Critères d'évaluation du mémoire et de la soutenance

La note attribuée tient compte des qualités du travail écrit ainsi que de la présentation et de l'argumentation déployée par l'étudiant(e) au cours de la soutenance. **En M2S4, l'UE recherche est non compensable**. Cela signifie qu'un étudiant qui ne valide pas l'UE recherche ne pourra pas valider son M2 MEEF.

N.B. : Une bonne soutenance orale ne peut en aucun cas compenser la faiblesse d'un mémoire.

Les critères d'évaluation peuvent être formulés comme suit, à titre indicatif :

Exposé clair du thème et de la problématique en regard de connaissances existantes sur la question	<p>A : la présentation de la problématique s'appuie sur un état de l'art qui permet de clarifier et d'affiner le questionnement.</p> <p>B : Exposé du thème et de la problématique, mais peu référencé</p> <p>C : Exposé confus et non étayé</p>
Ancrage dans un cadre théorique explicite	<p>A : La réflexion s'appuie sur des lectures théoriques en cohérence avec les questions posées ; ces références sont précisément analysées</p> <p>B : Des lectures sont convoquées</p> <p>C : Insuffisance, voire absence de références théoriques.</p>
Cohérence et pertinence de la démarche méthodologique pour	<p>A : choix méthodologiques pertinents et cohérents</p> <p>B : choix méthodologiques pertinents mais pas toujours cohérents ou l'inverse</p>

répondre à la problématique	C : choix méthodologiques ni pertinents ni cohérents
Analyse des données articulée aux références théoriques	A : souci constant d'articuler l'analyse des données aux références théoriques convoquées B : quelques liens sont tissés entre données et cadre scientifique C : Analyse des données déconnectée du cadre théorique
Cohérence dans l'organisation du propos	A : Fil rouge maintenu de l'introduction à la conclusion pour répondre à la problématique. Soins apportés à la rigueur du raisonnement et aux articulations logiques. B : Effort de structuration du raisonnement C : Développement peu organisé
Qualité de l'expression écrite	A : soins apportés à la maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, vocabulaire) rédaction de qualité B : maîtrise de la langue et rédaction correctes C : expression et rédaction défectueuses
Respect des normes de présentation (normes bibliographiques, typographiques, longueur)	A : toutes les consignes de longueur, présentation, référencement, sont parfaitement respectées B : les consignes sont correctement respectées mais pas toutes C : les consignes ne sont majoritairement pas respectées
Qualité de la soutenance orale (expression orale, présentation de documents, attention aux questions du jury, réflexion critique ...).	A : Visiblement préparé, l'exposé se détache du travail écrit. Il est convaincant, argumenté, approfondi. Un dialogue constructif s'établit avec le jury. B. l'exposé a du mal à se détacher de l'écrit. L'argumentation tourne court et l'échange avec le jury est peu dynamique. C. la soutenance n'a visiblement pas été préparée. L'exposé est une redite maladroite de l'écrit. Les échanges avec le jury sont insuffisants.

A : critère d'excellence

B : critère correctement satisfait, de moyen à satisfaisant

C : critère non satisfait, insuffisances

5. Contacts et liens utiles

5.1. Coordination de l'UE recherche

- Responsable de l'UE recherche du Master MEEF 1^{er} degré : Jérôme Tagu / jerome.tagu@u-bordeaux.fr
- Responsable du Master MEEF 1^{er} degré : Elisabeth Magendie / elisabeth.magendie@u-bordeaux.fr
- Responsable pédagogique du site de Gironde : Catherine Perpignan / catherine.perpignan@u-bordeaux.fr
- Responsable pédagogique du site de Dordogne : Florent Montharu / florent.montharu@u-bordeaux.fr
- Responsable pédagogique du site des Landes : Carine Sort / carine.sort@u-bordeaux.fr
- Responsable pédagogique du site du Lot-et-Garonne : Cindy Jacques / cindy.soubrane@u-bordeaux.fr
- Responsable pédagogique du site des Pyrénées-Atlantiques : Sylvie Perez / sylvie.perez@u-bordeaux.fr

5.2. Liens utiles concernant l'UE recherche

- Espace Moodle « Tout savoir sur l'UE recherche » : <https://moodle.u-bordeaux.fr/course/view.php?id=1653>
- DUMAS (mémoires MEEF de l'inspé de l'Académie de Bordeaux) : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-BORDEAUX/>
- Meilleurs mémoires MEEF de l'Académie de Nantes 2018-2019 : https://inspe.univ-nantes.fr/medias/fichier/ressources-hors-serie1_1613996832564-pdf?ID_FICHE=1413979&INLINE=FALSE